

LE FOYER
NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

ESSENTIEL 2015



LE FOYER, comme tous les acteurs de l'hébergement et de l'insertion, affronte un contexte général économique et social national comme international très dégradé.

Aux chiffres du chômage, s'ajoute le mal logement qui touche plus de 3,8 millions de personnes en France, parmi lesquelles 141 000 sont sans domicile et 85 000 vivent dans un habitat de fortune*.

L'ACCUEIL ET L'HÉBERGEMENT

Il faut souligner les efforts de l'État qui a décidé la pérennisation de dispositifs d'hébergement ouverts dans le cadre de renforts hivernaux, et la création de nouvelles places de CHRS URGENCE. Pour l'hiver 2015-2016, outre le Centre de Villefranche, LE FOYER a ouvert une Halte de Nuit et le Fort SAINT-LAURENT. Ceci lui permet de proposer environ 1 200 places d'hébergement chaque soir.

LE FOYER a également poursuivi sa réflexion permanente sur l'évolution des modalités de prise en charge et d'accompagnement de ses Passagers. Cela s'est traduit cette année

par la généralisation des Conseils de Vie Sociale (CVS), la formation des personnels et des publics sur différents sujets comme la santé mentale, l'hygiène ou la gestion accompagnée de la consommation d'alcool.

En septembre 2015, le service de la Veille Sociale Téléphonique « Le 115 » – service public assuré dans le Rhône depuis sa création en 1997 par LE FOYER, a rejoint le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation animé à LYON par le GIP de la Maison de La Veille Sociale.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

LE FOYER a renforcé et pérennisé le Parcours Évolutif de Retour vers le Logement par l'Emploi (P.E.R.L.E.) qui intervient pour accompagner les publics hébergés dans les structures d'hébergement du Rhône.

Associé à d'autres structures, il a remporté l'appel d'offres lancé par la Métropole sur les «Donneries» qui remplacent les «Recycleries», espaces de dons en nature situés dans les déchetteries. Dans le même esprit, il a lancé une mission d'analyse des flux de ses

1 200

PLACES D'HÉBERGEMENT (MAXIMUM)
TOUTES STRUCTURES DU FOYER
CONFONDUES

44 178

PASSAGES DANS LES
ACCUEILS DE JOUR

415 036

REPAS SERVIS

355 803

NUITÉES

161

PERSONNES DIFFÉRENTES
ACCUEILLIES DANS L'ATELIER
ET CHANTIER D'INSERTION



LES FAITS MARQUANTS EN 2015

- Ouverture du Village Familles VAULX-EN-VELIN
- Ouverture du Fort SAINT-LAURENT
- Création de nouvelles places CHRS URGENCE
- Pérennisation de places d'Hébergement d'Urgence ouvertes pour le renfort hivernal 2014-2015
- Pérennisation du dispositif P.E.R.L.E.
- Fin de la gestion du 115 du Rhône
- Ouverture du BRIC À BRAC DÉCINES
- Ouverture du BRIC À BRAC RUE DE TOULON (LYON 7^e)
- Ouverture des Donneries

dons en nature qui aboutira au déploiement d'un outil de traçabilité permettant de garantir aux donateurs la bonne destination de leur générosité.

S'ADAPTER À SON ENVIRONNEMENT

Dans ce cadre, LE FOYER a poursuivi sa longue mutation. En premier lieu, il a travaillé à l'efficacité de son organisation par la clarification de sa gouvernance. En découle un document qui formalise désormais les rôles et missions de chacun.

LE FOYER doit également faire face à la baisse des subventions publiques en particulier celles qui viennent d'autres financeurs que l'État. Il a, de ce fait, poursuivi sa politique de développement de ses ressources propres - par l'ouverture de deux nouveaux Bric à Brac (Rue de TOULON à LYON 7^e et à DÉCINES) - tout en travaillant à la réduction de ses dépenses.

EN CONCLUSION

Nous avons le devoir de faire mieux dans une situation budgétaire contrainte, tout en questionnant continuellement nos pratiques et notre organisation. Quelques pistes sont déjà identifiées comme la révision de notre modèle économique, l'adaptation de nos prises en charge des Passagers et de notre bâti, et le travail en partenariat sur différents sujets.

Dans un contexte où nos missions d'accueil et d'accompagnement sont essentielles, nous pouvons nous réjouir de la mobilisation sans faille de toutes les parties prenantes de l'association, toujours au service des plus démunis.

Que tous, salariés, bénévoles, partenaires, financeurs... soient remerciés de leur implication et de leur soutien. ■

Dominique MENTRÉ
Président

* Chiffres Fondation Abbé Pierre



LE MOT DU TRÉSORIER

En 2015 encore, LE FOYER a joué un rôle essentiel dans l'accueil, l'accompagnement, l'hébergement et l'insertion des plus démunis de notre société. Cette mission a pu être menée à bien par l'action conjuguée des salariés, des bénévoles, des donateurs. Merci pour votre aide, merci pour votre soutien, précieux pour les personnes que LE FOYER accompagne.

La pérennité de l'action du FOYER est essentielle, et c'est une préoccupation de ses dirigeants. Si toutes les actions d'économie n'ont pas pu être mises en œuvre en 2015, elles sont à l'ordre du jour de l'année 2016 et des suivantes, afin de poursuivre la rationalisation du compte d'exploitation et de son patrimoine immobilier, garant de l'avenir.

En 2015, le déficit d'exploitation est resté stable par rapport à 2014. De même, le niveau de trésorerie n'a pas subi de variations importantes, la solidité financière du FOYER lui permet donc de prendre le temps de mettre en œuvre des actions correctives. ■

Pierre CHEVALLIER
Trésorier



LE MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, animé par des bénévoles et des salariés, vient au secours des personnes isolées et des familles en très grande difficulté dans la Métropole de Lyon et dans le département du Rhône. Il leur propose des solutions d'accueil de nuit et de jour, de soins, d'hygiène, ainsi qu'un accompagnement social et une aide à l'insertion y compris par l'activité économique. Le financement de son activité repose pour 10,1 M€ sur des subventions publiques. Cela représente un peu plus de la moitié de ses dépenses d'exploitation et 59% de ses ressources d'exploitation en 2015. Mentionnons le fait que les emplois aidés de l'A.C.I. sont désormais financés par une aide au poste comptabilisée en subventions et non plus en transferts de charges. Les activités des différents établissements sont encadrées par des conventions passées avec l'État et les Collectivités. La part des activités non couvertes par les subventions publiques est financée par des ressources propres du FOYER : les recettes des 6 magasins Bric à Brac (2,7 M€ en 2015, soit 15% des ressources d'exploitation), et les dons et legs (1,8 M€ en 2015, soit 10% des ressources d'exploitation). Ces ressources, tout comme la contribution très importante des bénévoles sont essentielles pour permettre au FOYER de poursuivre sa mission au service des plus démunis, dans un contexte de contrainte budgétaire forte pour les financeurs publics (Cf «LE BÉNÉVOLAT»).

COMPTÉ D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER) EN K€

Comme chaque année, LE FOYER présente ci-dessous le Compte d'Emploi des Ressources, qui rend compte de manière analytique de son activité de l'année. La méthode de présentation est la même qu'en 2014, ce qui permet une comparaison avec le CER 2014. Notons qu'en 2014 LE FOYER a connu un résultat exceptionnel significatif qui peut perturber la lecture des ratios.

EMPLOIS 2015			RESSOURCES 2015				
	(en K€)	%		(en K€)	%		
1	Missions Sociales	15 591	82,5%	Ressources collectées auprès du public	1 815	10,2%	6
	Hébergement d'Urgence	4 546	24,0%	Dons non dédiés	976	5,5%	
	Renforts hivernaux	935	5%	Dons dédiés	753	4,2%	
	Hébergement d'Insertion	5 771	30,5%	Legs non dédiés	46	0,3%	
	Accueil de Jour	855	4,5%	Legs dédiés	40	0,2%	
	Insertion Professionnelle	2 734	14,5%	Subventions et autres concours publics	10 806	60,9%	
	Santé	424	2,3%	Subventions	10 080	56,8%	7
	Veille Sociale Téléphonique (115)	326	1,7%	Transferts de charges emplois aidés	726	4,1%	8
2	Frais de recherche de fonds	254	1,3%	Autres produits	5 130	28,9%	
	Frais d'appel à la générosité du public	184	1,0%	Produit des Activités Solidaires (Bric à Brac)	2 666	15,0%	9
	Frais de recherche de subventions	70	0,3%	Participation des usagers	818	4,6%	
	Autres frais	3 063	16,2%	Recettes diverses	637	3,6%	
3	Frais de fonctionnement	2 597	13,7%	Produits financiers	489	2,8%	
	Charges financières	44	0,2%	Produits exceptionnels	520	2,9%	10
4	Charges exceptionnelles	422	2,3%	TOTAL DES RESSOURCES	17 751	100,0%	
	TOTAL DES EMPLOIS	18 908	100,0%	Reprises de provisions	462		11
5	Dotations aux provisions	466		Report de fonds dédiés	577		12
	Engagements à réaliser sur fonds dédiés	273		Insuffisance de ressources de l'Exercice	857		
	TOTAL GÉNÉRAL	19 647		TOTAL GÉNÉRAL	19 647		

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en K€)		
Bénévolat	6 363	
Prestations en nature	1 404	
Total :	7 767	

LES EMPLOIS

- 1** LE FOYER consacre plus de 82% de ses dépenses à ses missions sociales, l'accueil, l'hébergement, l'insertion, l'accompagnement des plus démunis. Il s'agit des dépenses directes générées par ces activités, ainsi que des frais de structure et de fonctionnement qui leur sont imputables. L'urgence (Hébergement d'Urgence + plans hivernaux) représente 29% des missions sociales du FOYER, l'Hébergement d'Insertion plus de 30%.
- 2** LE FOYER consacre 1,3% de ses dépenses à rechercher des fonds, subventions publiques ou dons privés (particuliers, entreprises, fondations). L'activité d'appel à la générosité du public est majoritairement prise en charge par des bénévoles, dont la contribution est préceuse.
- 3** Il s'agit des frais de fonctionnement pris en charge directement par l'association : Bric à Brac, patrimoine, vacances d'occupation de places, etc.

4 Les éléments exceptionnels ont eu un impact peu prépondérant sur le résultat du FOYER en 2015.

5 Il s'agit de dons dédiés reçus et non utilisés dans l'année qui sont reportés à l'année suivante pour être utilisés conformément à la volonté des donateurs. LE FOYER reçoit des dons de personnes privées (personnes physiques, entreprises...). Certains sont «dédiés», c'est-à-dire destinés par le donateur à une action précise.

LES RESSOURCES

6 Les ressources collectées auprès du public représentent 10% des ressources hors reprises de provisions et reports de fonds dédiés. Elles subissent une baisse importante par rapport à l'année 2014, la part des legs s'étant nettement réduite en 2015.

7 57% des ressources du FOYER hors reprises de provisions et reports de fonds dédiés viennent de financements publics.

LE FOYER reçoit principalement des subventions de l'État (83%), de la Métropole et du Nouveau Rhône (10%), et de la Ville de Lyon (4%).

8 Ce montant correspond aux aides que perçoit LE FOYER pour l'embauche de salariés en contrat unique d'insertion.

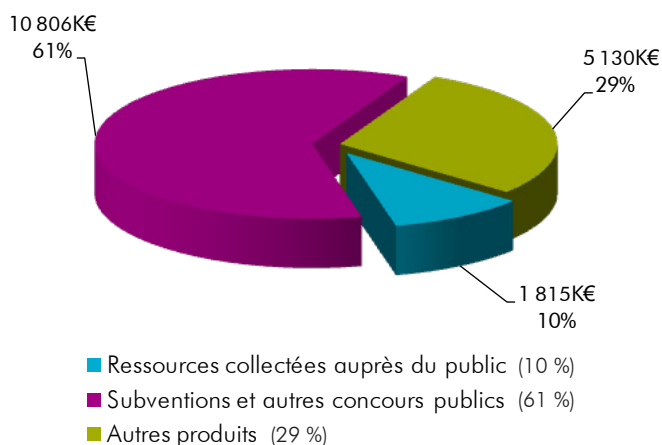
9 LE FOYER met en vente les objets, mobilier, vêtements, qui lui sont donnés dans des magasins. Le produit de ces ventes a connu une baisse notable en 2015 et s'élève à 2,7 M€.

11 Le report de fonds dédiés correspond à l'utilisation, dans l'année, de fonds dédiés reçus les années précédentes.

12 Pour la 1^{ère} fois depuis plusieurs années, le résultat net de l'exercice est déficitaire, l'impact des éléments exceptionnels et financiers ne permettant pas de compenser la perte d'exploitation de 1,5 M€.

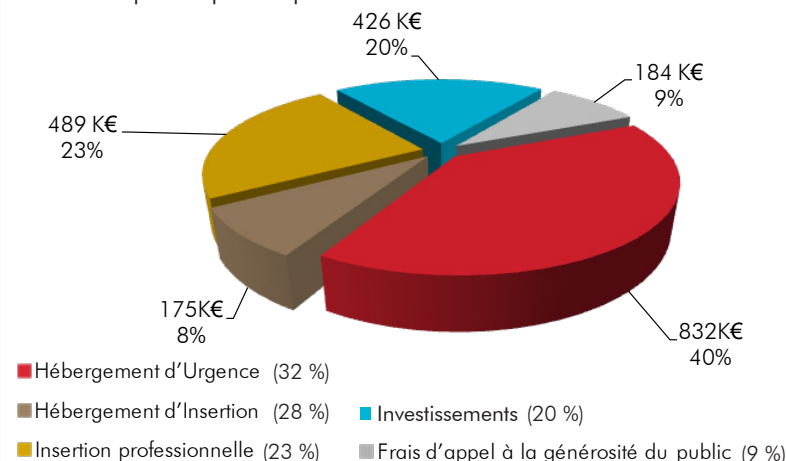
10% des ressources de l'année ont été collectées auprès du public. Ce ratio est calculé par rapport aux ressources totales du FOYER incluant les produits exceptionnels dont l'importance est moindre en 2015. Rapporté aux ressources d'exploitation de l'année, ce ratio s'élève à 11%, en baisse par rapport à 2014 (12%). La générosité du public est prioritairement dirigée vers les missions sociales (71%). En second lieu, elle couvre les frais d'appels à la générosité du public (9%). En 2015, LE FOYER a utilisé des legs afin de financer des investissements destinés à l'amélioration des conditions d'accueil et à l'aménagement de Bric à Brac. Toutes les ressources collectées en 2015 ont été utilisées dans l'année. Il n'y a donc plus de ressources à reporter sur l'exercice suivant. La générosité du public ne suffisant pas à couvrir la part des missions sociales non financée par les subventions publiques, LE FOYER doit développer d'autres sources de financement (recettes des activités solidaires, produits financiers, etc.).

QUELLE PROPORTION DES RESSOURCES EST ISSUE DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC ?



COMMENT SE RÉPARTIT L'EMPLOI DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC ?

En 2015, LE FOYER a utilisé 2 106 K€ de ressources issues de la générosité du public qui se répartissent comme suit :



➔ BILAN RÉSUMÉ (EN K€)

ACTIF (en K€)	2015	2014
Terrains	5 774	5 774
Constructions	13 814	14 458
Aménagements	6 623	7 349
Immobilisations financières	18 367	16 620
Autres immobilisations	341	380
Total immobilisations	44 919	44 581
Disponibilités et VMP	7 126	7 326
Autres éléments d'actif	2 213	3 902
Actif circulant	9 339	11 228
TOTAL ACTIF	54 258	55 809

PASSIF (en K€)	2015	2014
Fonds associatifs	43 981	43 006
Subventions	1 000	1 093
Résultat	-857	975
Fonds permanents	44 124	45 074
Provisions	1 307	1 312
Fonds dédiés	1 074	1 378
Emprunts	4 919	5 214
Autres dettes	2 834	2 831
Passif circulant	10 134	10 735
TOTAL PASSIF	54 258	55 809

■ L'augmentation significative des immobilisations financières de 1,7 M€ est à rapprocher de la baisse équivalente des autres actifs circulants. En effet, l'avance en compte-courant de 1,7 M€ consentie par LE FOYER à la SCI La Magnanerie pour la réalisation des travaux d'aménagement du site de DÉCINES a été reclassée en immobilisations financières, compte tenu de son caractère long terme.

■ La trésorerie s'élève à 7,1 M€ et conserve un niveau comparable à 2014. Elle représente désormais un peu moins d'un an de subventions publiques.

■ Les fonds propres du FOYER diminuent du fait du déficit de l'exercice (-0,9 M€). Toutefois, ils constituent encore une réserve sûre d'environ 2,5 années de dépenses de fonctionnement, et représentent une garantie pour l'indépendance et la pérennité des actions du FOYER.

➔ LE BÉNÉVOLAT

Conformément aux règlements CRC 2008-12 et CRC 99-01, les contributions volontaires en nature ont été comptabilisées en pied de compte de résultat. Elles s'élèvent à 7,8 M€ en 2015, dont 6,4 M€ au titre du bénévolat. La méthode de valorisation retenue est la même qu'en 2014, à savoir qu'elle repose d'une part sur une approche structurée du volume de bénévolat au FOYER représentant environ 104 équivalents temps plein en 2015 (soit environ 1580 personnes). D'autre part, c'est le salaire moyen en France qui a été utilisé pour valoriser financièrement ce bénévolat (soit 2 128 € nets mensuels), car plus proche de la réalité des tâches effectuées par les bénévoles.



LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, fondée en 1950 par Gabriel ROSSET et une équipe de bénévoles, ayant pour mission d'ACCUEILLIR, HÉBERGER, ACCOMPAGNER et INSÉRER les plus démunis de la région lyonnaise.

VALEURS, RÉFÉRENCES ET PRINCIPES (extrait du projet associatif)

Laïcité et spiritualité

LE FOYER est une association laïque née de convictions et d'engagements chrétiens, qui constituent les fondements de son action. C'est dans cet esprit que LE FOYER prend en compte les situations de pauvreté et de précarité en apportant des réponses matérielles, et en proposant une dimension spirituelle que chacun reste libre de saisir.

Dignité et respect

LE FOYER considère que l'être humain ne peut pas se réduire aux difficultés qu'il subit ni aux dommages qu'il peut causer en raison de son état ; les principes de dignité, de respect de l'autre et d'autonomie sont les bases des missions conduites par l'association. L'action du FOYER s'appuie sur la responsabilité de chaque personne, sur l'attention portée à ses besoins, à ses capacités, à ses choix. LE FOYER met à disposition des moyens que chacun est libre d'utiliser ; il ne s'agit ni d'assista-

nat, ni de soumettre les personnes à des injonctions unilatérales. L'action d'aide et d'accompagnement est réalisée dans le cadre d'engagements mutuels qui visent à valoriser la personne.

Charité et solidarité

L'esprit de charité guide LE FOYER depuis ses origines. La solidarité consiste à s'accorder mutuellement aide et assistance. Ces deux notions forment le socle et l'équilibre de l'action du FOYER.

Principe de non-discrimination

Quelle que soit la place des personnes ou l'action concernée, LE FOYER s'attache à garantir une égalité de traitement et n'admet aucune discrimination en raison de croyances ou d'appartenances religieuses, politiques ou philosophiques, de sexe, d'âge, d'origine ethnique, de nationalité, d'orientation sexuelle, de handicap. Dans cet esprit de tolérance, tout prosélytisme est interdit.

L'engagement de bonne gestion

LE FOYER respecte les engagements des donateurs en assurant une saine gestion budgétaire et financière, et en en rendant compte.

PRINCIPES D'INTERVENTION

Le Passager acteur de son parcours de vie

La connaissance de soi et de son environnement demeure le socle sur lequel les intervenants du FOYER peuvent prendre appui pour proposer au Passager une aide et un accompagnement. Ceci pour améliorer

sa situation matérielle et morale, et pour développer ses capacités de choix et de décision.

Les engagements mutuels

De la même manière que LE FOYER s'engage à proposer une aide et un accompagnement adaptés aux Passagers, il leur est demandé de respecter les règles de vie commune et de tolérance.

Des réponses adaptées aux capacités des personnes

LE FOYER est attentif à accompagner les Passagers à leur rythme et selon leurs moyens.

LES MISSIONS DU FOYER

Les missions du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI sont résumées dans sa devise : **Accueillir – Héberger – Accompagner – Insérer.**

Pour remplir ses missions, LE FOYER a déployé plusieurs dispositifs adaptés aux étapes que franchit chaque Passager pour se reconstruire et trouver sa place dans la société.

Ceux-ci sont regroupés autour de 7 métiers qui sont :

Accueil de Jour, Hébergement d'Urgence, Hébergement d'Insertion, Accompagnement, Insertion professionnelle, Santé et Bric à Brac.

Vous pouvez retrouver l'intégralité du Projet Associatif sur le site internet du FOYER : www.fnds.org

Les comptes du FOYER sont certifiés par le cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes. Toutes les informations de ce document sont issues du rapport moral, rapport d'activités et rapport financier 2015 du FOYER, qui ont été adoptés par l'Assemblée générale du 26 mai 2016. Ces rapports ainsi que ceux du commissaire aux comptes sont disponibles sur le site internet du FOYER www.fnds.org. Ils peuvent également être obtenus sur simple demande.



Le Comité de la Charte du don en confiance est un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique.

Depuis près de 25 ans, le Comité a élaboré un ensemble de règles de déontologie regroupées dans une Charte que les organisations agréées s'engagent à respecter. Le Comité en contrôle l'application. Pour voir la liste des organisations agréées : www.comitecharte.org